

Formation musicale

<u>Conditions d'admission</u> :					
- avoir au moins 6 ans au 31/12/2021					
- suivre au minimum 1 période de cours de 50 minutes par semaine en filière préparatoire, 2 périodes en filières de formation et de qualification, 5 périodes en filière de transition ramenées à 2 périodes en plus de l'instrument ou du chant quand l'élève a terminé le T3 de formation musicale					
Année d'études Implantation	Préparatoire (P2) avoir 6 ans au 31/12/2021 1 période de 50 minutes / semaine	Formation 1 (F1) avoir 7 ans au moins au 31/12/2021 2 périodes de 50 minutes / semaine	Formation 2 (F2) 2 périodes de 50 minutes / semaine	Formation 3 (F3) 2 périodes de 50 minutes /semaine	Formation 4 (F4) 2 périodes de 50 minutes / semaine
Mouscron - Centre (rue des Brasseurs, 1)	A. mercredi 17h25-18h15 (à déterminer - classe 4)	A. lundi 16h10-17h50 B. mardi et vendredi 16h10-17h00 C. mercredi 15h20-17h00 (C. Buron - classe 3)	A. lundi 17h50-19h30 B. mardi et vendredi 17h00-17h50 C. mercredi 13h40-15h20 D. mercredi 17h00-18h40 (C. Buron - classe 3)	A. lundi et jeudi 17h50-18h40 B. mardi et vendredi 17h50-18h40 C. mercredi 13h40-15h20 (C. Dernoncourt - classe 1)	A. lundi et jeudi 18h40-19h30 B. mardi et vendredi 16h10-17h00 C. mercredi 15h20-17h00 (C. Dernoncourt - classe 1)
Mouscron - CEE (rue Cottonnière)	B. mercredi 12h20-13h10 (à déterminer)	D. mercredi 13h10-14h50 (à déterminer)	E. mercredi 14h50-16h30 (à déterminer)		
Mouscron - Collège Ste-Marie (rang organisé vers l'Académie)	C. vendredi 14h55-15h45 (M. Barbé)	E. vendredi 15h45-17h25 (M. Barbé)			
Mouscron - Frères Maristes (rue des Etudiants)	D. jeudi 15h30-16h20 (C. Buron)	F. jeudi 16h20-18h00 (C. Buron)			
Dottignies - Ecole Communale (rue des Ecoles)		H. mardi et vendredi 16h00-16h50 (S. Hubaut)	F. mardi et vendredi 16h50-17h40 (S. Hubaut)	D. mardi et vendredi 17h40-18h30 (S. Hubaut)	D. mardi et vendredi 18h30-19h20 (S. Hubaut)
Herseaux - Ecole du Christ-Roi (rue Etienne Glorieux)	E. lundi 15h50-16h40 (M. Barbé)	I. lundi 16h40-18h20 (M. Barbé)	G. jeudi 15h50-17h30 (M. Barbé)	E. lundi 18h20-20h00 (M. Barbé)	
Luingne – Ecole St-Charles (rue Curiale)	F. lundi et jeudi 15h35-16h00 (S. Hubaut)	J. lundi et jeudi 16h00-16h50 (S. Hubaut)	H. lundi et jeudi 16h50-17h40 (S. Hubaut)	F. lundi et jeudi 17h40-18h30 (S. Hubaut)	E. lundi et jeudi 18h30-19h20 (S. Hubaut)

Année d'études Implantation	Qualification 1 (Q1) 2 périodes de 50 minutes / semaine	Qualification 2 (Q2) 2 périodes de 50 minutes / semaine	Transition 1 (T1) 3 périodes de 50 minutes / semaine	Transition 2 (T2) 3 périodes de 50 minutes / semaine	Transition 3 (T3) 3 périodes de 50 minutes / semaine
Mouscron - Centre (rue des Brasseurs, 1)	A. lundi et jeudi 16h10-17h00 B. mardi et vendredi 18h40-19h30 C. mercredi 17h00-18h40 (C. Dernoncourt - classe 1)	A. lundi et jeudi 17h00-17h50 B. mardi et vendredi 17h00-17h50 C. samedi 9h30-11h10 (C. Dernoncourt - classe 1)	A. mardi 17h50-19h30 et jeudi 18h15-19h05 (C. Buron - classe 3)	B. jeudi 18h15-19h05 et vendredi 17h50-19h30 (C. Buron - classe 3)	B. jeudi 18h15-19h05 et vendredi 17h50-19h30 (C. Buron - classe 3)

Formation musicale

	<u>Préparatoire (P2)</u>	<u>Formation 1 (F1)</u>
Implantation	<u>Conditions d'admission</u> : avoir 6 ans au 31/12/2021 1 période de 50 minutes / semaine	<u>Conditions d'admission</u> : avoir 7 ans au moins au 31/12/2021 2 périodes de 50 minutes / semaine
Mouscron - Centre (rue des Brasseurs, 1)	A. mercredi 17h25-18h15 (à déterminer - classe 4)	A. lundi 16h10-17h50 B. mardi et vendredi 16h10-17h00 C. mercredi 15h20-17h00 (C. Buron - classe 3)
Mouscron - CEE (rue Cottonnière)	B. mercredi 12h20-13h10 (à déterminer)	D. mercredi 13h10-14h50 (à déterminer)
Mouscron - Collège Ste-Marie (rang organisé vers l'Académie)	C. vendredi 14h55-15h45 (M. Barbé)	E. vendredi 15h45-17h25 (M. Barbé)
Mouscron - Frères Maristes (rue des Etudiants)	D. jeudi 15h30-16h20 (C. Buron)	F. jeudi 16h20-18h00 (C. Buron)
Dottignies - Ecole Communale (rue des Ecoles)		H. mardi et vendredi 16h00-16h50 (S. Hubaut)
Herseaux - Ecole du Christ-Roi (rue Etienne Glorieux)	E. lundi 15h50-16h40 (M. Barbé)	I. lundi 16h40-18h20 (M. Barbé)
Luigne - Ecole St-Charles (rue Curiale)	F. lundi et jeudi 15h35-16h00 (S. Hubaut)	J. lundi et jeudi 16h00-16h50 (S. Hubaut)

Formation instrumentale et chant (1 période de 50 minutes/semaine)

Conditions d'admission :

- être inscrit au cours de formation musicale (à partir de F1) ou avoir satisfait au cours de formation musicale en filière de qualification ou de transition
- en formation et en qualification : suivre au minimum 2 périodes de cours dans le domaine « Musique »
- en transition : suivre 5 périodes de cours dans le domaine musique ramenées à 2 périodes en plus de l'instrument ou du chant quand l'élève a terminé le T3 de formation musicale

Inscription : l'élève régulièrement inscrit au cours de Formation musicale (à partir de F1) peut s'inscrire sur les listes d'attente des cours suivants : PIANO (Centre, Luigne, Herseaux, Dottignies), GUITARE (Centre), FLÛTE TRAVERSIÈRE (Centre), CLARINETTE (Ancienne piscine), SAXOPHONE (Centre, Ancienne piscine), TROMBONE - TUBA (Centre), TROMPETTE (Centre), VIOLON (Centre), VIOLONCELLE (Centre), PERCUSSIONS (Centre), CHANT (Centre)

Réinscription : l'élève se réinscrit auprès des professeurs pour le 7 septembre au plus tard.

Cours complémentaires (1 période de 50 minutes / semaine)

Ensemble instrumental

Conditions d'admission :

- être inscrit au cours d'instrument ou avoir terminé la filière de qualification ou de transition

cours obligatoire pour les bois, cuivres et percussions à partir de Formation 4 du cours d'instrument
obligatoire pour les cordes à partir de Qualification 1 d'instrument

Piano (Horaire à déterminer auprès des professeurs)

Pour rencontrer les professeurs :

- lundi et mardi 16h10-19h30 (L. Maertens - classe 5)
- mercredi 17h-19h30 et samedi 9h05-16h10 (V. Devlieger - cl. 4)

Ensemble de guitares

samedi de 11h10-12h00 (F. Leroy - classe 8)

Ensemble de flûtes traversières

mercredi de 14h30-15h20 (C. Flamme - classe 5)

Ensemble de cuivres

samedi de 9h55 à 10h45 (V. Devlieger - classe 4)

Ensemble de clarinettes

mercredi de 16h40 à 17h30 (A. Ferrandis Vila - Ancienne Piscine)

Ensemble de saxophones

lundi 19h20-20h10 (T. Dewatripont - Ancienne Piscine)

Ensemble de percussions

mercredi 17h00-17h50 (B. Chauvon - lieu à déterminer)

Ensemble à cordes

vendredi 18h40-19h30 (L. Maertens - classe 9)

Chant d'ensemble

Conditions d'admission :

- être inscrit au cours de Formation musicale (à partir de F1) ou avoir terminé la filière de qualification ou de transition

cours obligatoire pour les élèves inscrits au cours de Chant à partir du degré de Formation 3 (sauf si l'élève suit le cours de musique de chambre vocale)

Horaire du cours :

- Groupe A (à partir de 14 ans)** samedi 10h45-11h35 (classe 3)
- Groupe B (de 7 à 13 ans)** samedi 11h35-12h25 (classe 3)

Histoire de la musique - Analyse

Conditions d'admission :

- avoir 14 ans au moins au 31/12/2021
- avoir terminé ou être inscrit au cours de Formation musicale

les élèves inscrits en filière de transition (instruments et chant) doivent, au cours du cycle, suivre avec fruit une année d'histoire de la musique - analyse

Horaire du cours :

mercredi 18h40-19h30 (V. Devlieger - classe 4)

Musique de chambre instrumentale

Conditions d'admission :

- être inscrit en qualification ou en transition à l'instrument ou avoir terminé le cycle

cours obligatoire à partir du niveau de Transition 3 d'instrument

Horaire du cours à déterminer auprès du professeur.

Pour rencontrer le professeur :

- mercredi 16h10-18h30 (V. Devlieger - classe 10)
- samedi 9h05-16h10 (V. Devlieger - classe 4)

Ecriture musicale - Analyse

Conditions d'admission :

- avoir terminé ou être inscrit au cours de Formation musicale

les élèves inscrits en filière de transition (instruments et chant) doivent, au cours du cycle, suivre avec fruit une année d'écriture musicale - analyse

Horaire du cours :

mercredi 13h40-14h30 (S. Hubaut - classe 4)